

M. Mulroney: Le NPD devrait donc pouvoir m'expliquer ceci. Le 10 décembre 1987, il a voté contre les budgets des dépenses supplémentaires B et C du gouvernement. Ce faisant, il s'est prononcé contre l'octroi de crédits de 127 millions de dollars à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Les néo-démocrates ont refusé d'approuver des crédits de 101 millions de dollars tendant à financer le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et des crédits supplémentaires de 456 millions de dollars destinés à l'expansion industrielle régionale.

Des voix: C'est honteux!

M. Mulroney: Vous êtes une bande d'hypocrites! Vous aviez la possibilité de faire quelque chose et vous n'avez rien fait!

Des voix: Bravo!

M. Riis: Déclenchez des élections!

M. Crosbie: Vous êtes retiré, espèce de bon à rien.

M. Holtmann: On vous adore, Nelson.

M. Riis: Déclenchez des élections!

M. Mazankowski: Déclencher des élections? Vous êtes des fumistes!

M. le Président: La parole est au député de Saskatoon-Est.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACQUISITION DE SOUS-MARINS POUR ASSURER LA SOUVERAINETÉ DU CANADA DANS L'ARCTIQUE

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le très honorable chef de l'opposition a proposé de construire une flotte de sous-marins conventionnels et d'abandonner le projet de créer une flotte de sous-marins à propulsion nucléaire.

Des voix: Bravo!

M. Ravis: Est-il réaliste de demander à nos Forces armées de se charger de la responsabilité de défendre le vaste territoire de l'Arctique canadien si elles sont dotées d'un matériel désuet, ou cela n'entraînera-t-il pas simplement d'autres violations soviétiques et américaines du Nord canadien et une perte éventuelle de notre souveraineté?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il existe en fait plus de confusion qu'auparavant autour de la politique du parti libéral depuis le discours du très honorable représentant. Il hoche la tête en signe de dénégation. Je puis l'entendre depuis ma place, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: L'honorable ministre de la Défense nationale s'est vu poser une question par un député de son propre parti, ce qui à mon avis laisse présupposer de la réponse. Je demanderais au ministre de répondre rapidement à la question.

Questions orales

M. Beatty: La réponse est oui, Monsieur le Président.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA RÉGLEMENTATION SUR LES IMPORTATIONS DE PRODUITS LAITIERS AMÉRICAINS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture au sujet de la mise en application de la réglementation sur les importations de produits laitiers américains, comme le yogourt et la crème glacée, dont le sénateur Bentsen se plaignait dans une lettre envoyée hier au secrétaire Yeutter.

Le ministre peut-il garantir aux producteurs laitiers canadiens que la réglementation des importations est bel et bien en vigueur et qu'elle sera appliquée de façon à interdire l'importation de certains produits laitiers américains au Canada comme la réglementation américaine interdit l'importation de certains produits laitiers canadiens aux États-Unis?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, pour répondre brièvement, je dirai que oui. Je tiens à rappeler à la Chambre que le député a posé une question à ce sujet à mon collègue le ministre du Commerce extérieur. La réponse de mon collègue était exacte. Je signale au député que nous avons promis aux producteurs laitiers du Canada, conformément à l'article 710 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, que nous pouvions déplacer les produits sur la liste des importations et des exportations conformément à l'article 11 du GATT. Le décret a déjà été adopté. Il y a une marche à suivre. Premièrement, il faut prévenir les partenaires commerciaux, ce qui a été fait; deuxièmement, il faut négocier les quotas d'importation avec les partenaires commerciaux.

LA POSITION DU CANADA

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, dans sa lettre, le sénateur Bentsen a insinué que le Canada avait enfreint l'accord de libre-échange et que les États-Unis risquaient d'user de représailles envers le Canada pour ne pas avoir observé la disposition de l'accord prévoyant le maintien des situations acquises, en omettant de soustraire le Canada aux dispositions du bill omnibus sur le commerce.

Le ministre peut-il garantir aux producteurs laitiers canadiens que le gouvernement ne cèdera pas devant les pressions exercées par le sénateur Bentsen ni par le Sénat américain, qu'il ne les trahira pas et qu'il ne permettra pas l'importation d'excédents laitiers bon marché au Canada?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je répète que oui. Nous avons exposé très clairement la position du gouvernement sur la gestion de l'offre. L'initiative que nous avons prise est conforme à l'article 710 de l'accord de libre-échange. Elle est aussi parfaitement conforme aux droits et aux obligations que nous avons en vertu de l'article 11 du GATT.